



5 GRAMMES DE PLUMES, DES TONNES D'EMOTION



## REGLEMENT DU TOURNOI INTER-ENTREPRISES

22 MARS 2019

### Article 1

Le tournoi du Badminton de Casson en double du 22 mars 2019 interentreprises est autorisé par la Ligue des Pays de La Loire.

Les joueurs non licenciés devront impérativement remplir les formalités (registre d'essai et fiche d'inscription «pratiquant à l'essai»). Toute équipe devra avoir réglé son inscription de 10 €.

### Article 2

Le bulletin d'inscription est à remettre impérativement avec le paiement de 10 € en chèque (ordre : badminton de Casson) ou en espèces (sans cela, l'inscription ne sera pas prise en compte) à l'adresse du BC. Les chèques seront débités après le tournoi. Aucun remboursement ne sera pratiqué en cas de désistement ou de non présentation le jour du tournoi.

### Article 3

Il se déroule en un set gagnant de 21 points.

Si le score atteint 20 – égalité, l'équipe qui, la première, mène de 2 points, remporte ce set.

Si le score atteint 24 – égalité, l'équipe qui marque le 25ème point, remporte ce set.



#### **Article 4**

Les horaires des matchs seront donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 15 minutes avant son premier match et doit se faire pointer dès son arrivée.

#### **Article 5**

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et avec les accessoires nécessaires à son match. Les volants plastiques sont fournis par le badminton de Casson.

Si des équipes souhaitent jouer avec des volants plumes, elles devront se mettre d'accord entre elles. Des boîtes de volants plumes seront en vente lors de ce tournoi.

#### **Article 6**

Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait.

#### **Article 7**

Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match aura été annoncé.

#### **Article 8**

Tous les volants touchant une structure de la salle (liée au plafond) seront comptés faute dans l'échange et let pour le premier service.

#### **Article 9**

Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur). La validation sera faite par le comité d'organisation.

#### **Article 10**

En dehors des finales et sauf désignation d'un arbitre par la table de marque, les matchs seront auto-arbitrés.

#### **Article 11**

Le comité organisateur se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les tableaux en cas de nécessité.

#### **Article 12**

Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.



### Article 13

Le présent règlement sera affiché dans la salle. Le tournoi se déroulera à la salle des sports – rue des Ardillaux – 44 390 CASSON.

### Article 14

Toute participation au tournoi du BC, implique l'acceptation du présent règlement.

*Le Badminton de Casson vous souhaite un bon tournoi à tous ! Bonne humeur et fair-play sont exigés [...]*